

Le 7 septembre, 2006

Monsieur Dominic Perri
Président
Commission municipale sur le transport, la gestion des infrastructures et l'environnement
A/S Affaires corporatives
Direction du greffe
Division du soutien aux commissions et comités
275, rue Notre-Dame est, Bureau R-126
Montréal, Québec, H2Y 1C6

Courriel : commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca

Objet : Étude publique des modes de collecte en vue d'améliorer la collecte sélective

Monsieur le Président,

Par la présente, *l'Association canadienne des recycleurs de papiers et cartons (ARPC)* et le *Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)* aimeraient, par le concours de cette consultation, vous faire part des préoccupations de leurs membres respectifs concernant l'Étude publique citée en rubrique.

L'ARPC et le CIFQ regroupent les compagnies papetières québécoises et canadiennes qui utilisent des fibres récupérées dans la fabrication de produits tels le papier journal, le papier tissu, le papiers doublure et cannelure pour cartons-caisses, et le carton pour boîtes pliantes, sans les nommer tous. Ces compagnies-membres recyclent annuellement, dans une quarantaine d'usines à travers le Canada, près de 5 millions de tonnes de papiers récupérés dont 59% provenaient en 2005 de source domestique et 41% des États-Unis.

Premiers acheteurs des matières récupérées par la collecte sélective et mises en marché au Québec, les membres québécois de nos associations sont particulièrement concernés par cette « Étude publique sur les modes de collecte en vue d'améliorer la collective sélective ». Selon eux, les mesures qui seront prises par la Ville de Montréal pour se conformer aux objectifs de la Politique québécoise de Gestion des Matières Résiduelles 1998-2008, dont celle de faire passer son taux actuel de récupération de 34% à 60%, pourraient avoir des incidences négatives sur la qualité des fibres récupérées. En effet, l'expérience démontre qu'il n'est pas facile d'allier qualité et quantité.

Nos principales préoccupations sont les suivantes :

1. L'augmentation du volume de matières actuellement récupérées, et/ou l'ajout dans le bac de nouvelles catégories de matières résiduelles, contribuerait certes à rencontrer l'objectif de 60%; par contre, ces mesures ajouteraient un stress additionnel au niveau du tri de ces matières et ceci nous porte à craindre une plus grande contamination des fibres récupérées, plus particulièrement du vieux papier journal généralement récupéré par la collecte sélective.

À titre d'exemple, prenons la mise en place de la collecte pêle-mêle à la ville de Québec. Celle-ci a certes résulté en une augmentation du tonnage collecté, toutefois la baisse de qualité des fibres récupérées a été notable, particulièrement du côté du vieux papier journal. En effet, l'usine de transformation des fibres post-consommation de cette ville n'est plus en mesure d'utiliser la matière provenant du centre de tri desservant la ville de Québec. Alors, les revenus de la collecte sélective ont-ils vraiment été optimisés?

Il nous semble que lorsque les papetières sont incapables d'utiliser la fibre récupérée localement, et que cette dernière est acheminée et vendue en Asie où elle est triée à nouveau, utilisée, puis retournée en Amérique sous forme d'emballage de produits manufacturés dans ces pays, nous assistons à une baisse importante des gains environnementaux qui ne cadre pas avec une politique de développement durable.

2. Nous craignons qu'il y ait confusion entre les termes « tonnage récupéré » et « tonnage recyclé ». Ces termes ne sont pas synonymes. Il existe un écart considérable entre ces concepts à en juger par les tonnes de contaminants et de fibres impropres au recyclage régulièrement acheminés aux sites d'enfouissement par les papetières utilisatrices de fibres récupérées.

En 2004, ces usines ont retourné à l'enfouissement près de 150 000 tonnes de rejets et ce chiffre a atteint plus de 161 000 tonnes en 2005, soit une augmentation de 9% par rapport à 2004. Cette situation entraîne des coûts significatifs et totalement improductifs: d'abord les coûts d'achat des tonnes rejetées, puis les coûts de transports de ces rejets, et finalement les coûts d'enfouissement qui sont maintenant taxés d'une redevance additionnelle de 10\$/tonne.

3. Le principal contaminant pour les usines de recyclage est le verre brisé que nous retrouvons souvent incrusté dans la fibre. Le verre est considéré comme une matière à proscrire dans les ballots de fibres récupérées puisqu'il occasionne l'usure excessive et prématurée de l'équipement des usines utilisatrices. Selon un sondage effectué auprès de nos membres, les usines utilisatrices de fibres récupérées doivent acquitter annuellement des coûts allant de 60 000\$ à 750 000\$, suite aux arrêts de machines et aux réparations directement liés à la présence de contaminants et de matières prohibées, particulièrement le verre, dans les ballots de fibres utilisés.

Pour cette raison, notre industrie souhaiterait que le verre soit collecté séparément, ou par une filière différente de la collecte sélective telle la « consigne » déjà largement utilisée dans certains secteurs. La consignation des bouteilles de vin, par exemple, réduirait considérablement cette problématique. Il est particulièrement intéressant de noter que votre étude mentionne qu'en Europe, le verre est, dans la plupart des cas, collecté séparément et que seulement 8% des villes pratiquent la collecte pêle-mêle pour toutes les fractions. Peut-être serait-il judicieux pour nous de questionner les réels bénéfices

environnementaux de la récupération du verre alors que les coûts de récupération des matières résiduelles sont de 180\$ par tonne et ceux de l'enfouissement de 80\$?

4. Notre expérience nous démontre que la collecte pêle-mêle augmente les risques de contamination des fibres récupérées et qu'elle est plus sensible aux intempéries du climat québécois. Mais peu importe la méthode de collecte choisie, nous insistons surtout sur l'importance de la qualité du tri des matières récupérées. Cette qualité du tri est, pour notre industrie, primordiale.

Nous assistons aujourd'hui à des développements technologiques intéressants au niveau des centres de tri. Cependant, il ne faudrait pas oublier que ces équipements sont coûteux et qu'un volume important de matières récupérées est requis pour les rentabiliser.

Concluons en réitérant que les papetières membres de l'ARPC et du CIFQ, plus particulièrement les usines productrices de papier journal, font face à des problèmes croissants quant à la qualité de la fibre récupérée. L'augmentation du pourcentage de contaminants et de matières prohibées représente un problème coûteux, pour les papetières, qui entraîne une hausse des coûts d'opération et de maintenance, des frais excessifs d'achat et de rejet et, par extension, des problèmes plus nombreux au niveau de la qualité du produit fabriqué et de la satisfaction des exigences de la clientèle.

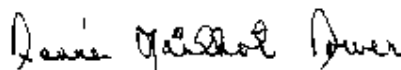
Nos membres appuient les objectifs d'augmentation du tonnage des matières récupérées, de même que l'amélioration technologique au niveau du tri de ces matières. Toutefois cet accroissement en tonnage et en productivité ne doit pas se faire au détriment du respect des spécifications qualitatives établies et reconnues.

Le problème causé par la qualité décroissante de la fibre récupérée, plus particulièrement du papier journal récupéré, est important pour notre industrie. La pérennité de l'industrie de la fibre récupérée est en grande partie fonction de l'habileté de nos usines à utiliser cette fibre de façon optimale et à fabriquer des produits conformes aux spécifications et aux besoins de sa clientèle.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pierre Vézina
Directeur Énergie et Environnement
Conseil de l'industrie forestière du Québec



Renée Mailhot Power
Directrice
Association des recycleurs de papiers et cartons